

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 09
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 08 mars 2024
Convocation affichée le : 08 mars 2024
Procès-verbal affiché le : 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Jean-Pierre BATAIS — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés : Virginie ROBIUO donne pouvoir à Céline ROUVRAIS, Dominique ABALAIN donne pouvoir à Jean-Pierre BATAIS, Nadine CORBEL donne pouvoir à Frédéric CHEVILLON, Claude PAPADOPOULOS donne pouvoir à Christian DARTOIS

Absent : Franck SAMSON

Marie-Hélène BRANDILLY a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2024/12	Affectation du résultat Assainissement
-------------------------	---

Pour mémoire les résultats du compte administratif 2023 sont portés à la connaissance du conseil Municipal.

Le budget primitif est proposé avec la reprise des résultats au 31 décembre l'année 2023, en les reportant dans les sections respectives.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-3 512.15 €
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+58 164.58 €
C Résultat à affecter :	+54 652.43 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou de -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	6 846.57 € 0.00
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé de + ou de -) Besoin de financement Excédent de financement	
Besoin de financement	-6 846.57 €

Après en avoir délibéré et procédé au vote,
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2023 tel que présentée ci-dessus.

SIGNATURES

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Marie-Hélène BRANDILLY